

## Complément d'avis n° 2021/01-07 relatif à l'accréditation de l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud pour délivrer un titre d'ingénieur diplômé

## Objet

## Demande de l'école de changement des intitulés de ses formations :

- Spécialité « Informatique » devient « Informatique et cybersécurité »
- Spécialité « Sécurité des systèmes d'information » devient « Sécurité des systèmes d'information et cybersécurité »
- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'Université de Bretagne-Sud,
- Vu l'analyse réalisée par Marie-Véronique LE LANN, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 15 mars 2022,

## La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte favorablement du changement des intitulés des formations mentionnées, tel que demandé par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 15 mars 2022.

La présidente, Elisabeth CREPON